

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 : Gestion informatique			
Code	ECCM2B15GINF	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Françoise MATHYS ( <a href="mailto:francoise.mathys@helha.be">francoise.mathys@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

La gestion informatique en baccalauréat en comptabilité consiste à collecter, vérifier et organiser des informations à caractère économique et comptable.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
  - 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systématique**
  - 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable de

- 1) définir et employer le vocabulaire technique approprié au domaine informatique ;
- 2) à l'aide d'un tableur, de donner les procédures permettant ;
  - a) de créer un tableau à partir de données brutes ;
  - b) de compléter un tableau ;
  - c) de concevoir des formules et de les tester ;
  - d) de mettre en forme un tableau ;
- e) d'utiliser des fonctions ;

- f) de créer des tableaux croisés dynamiques ;
- g) de créer des macros.
- 3) à l'aide d'un logiciel de base de données, de donner les procédures permettant ;
  - a) de structurer des informations ;
  - b) de mettre en place une base de données ;
  - c) d'utiliser les fonctions de base du logiciel ;
- 4) analyser, gérer et exploiter des données, automatiser des traitements
- 5) présenter des rapports.

**Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

**3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :  
 ECCM2B15GINFA Logiciels informatiques du métier de comptable

45 h / 3 C

**Contenu**

Collecter, vérifier, calculer, organiser des informations économiques et comptables.

**Démarches d'apprentissage**

Mise en situation sur ordinateur.

**Dispositifs d'aide à la réussite**

Conseil du formateur : prise de note écrite sur papier de préférence, participation active aux activités d'enseignement et étude régulière.

L'UE 15 est la suite de l'UE 8.

Il ne faut pas choisir l'UE 15 sans choisir l'UE 10 et l'UE 13.

**Ouvrages de référence**

Néant

**Supports**

Syllabus

**4. Modalités d'évaluation**

**Principe**

Examen écrit sur P.C.

**Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation			Exe	100		100
----------------------	--	--	-----	-----	--	-----

Exe = Examen écrit

### ***Dispositions complémentaires***

Utilisation de l'aide des logiciels interdite ainsi que d'Internet lors de l'examen. L'étudiant doit être en possession de sa carte d'étudiant lors de l'examen : il doit pouvoir imprimer une feuille (imprimante installée et argent sur la carte). Sanction : moins 2 sur 20 pour les étudiants ne sachant pas imprimer.

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure indiqués sur les listes affichées aux valves devront présenter l'examen lors de la session suivante quel que soit le motif invoqué pour justifier le retard ou l'absence.

### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).